

Mention d'information RGPD

Gestion des sollicitations PNDS (Outil de suivi PFS)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dont la finalité est d'effectuer les opérations relatives à la gestion individualisée de la relation avec les assurés sociaux qui consultent le Portail Numérique des Droits Sociaux, par accueil téléphonique et par téléservices

Le traitement a pour objectif :

- La gestion des réclamations (signalements PNDS)
- La production de statistiques et d'indicateurs de pilotage à partir des données préalablement anonymisées.

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Les données d'identification
- Les données de connexion

Les données personnelles sont collectées de manière indirecte et sont conservées pendant 1 ans par les agents de la caisse de MSA Gironde, à compter de la date de leur collecte.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé :

- aux téléconseillers de la caisse de Mutualité Sociale Agricole en charge du service de l'accueil des utilisateurs du PNDS
- au personnel d'iMSA pour analyse statistique des données
- au GIP MDS
- à la CNAV
- à la CNAF

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Gironde, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.